

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-09-27-04**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme MOA K., M. BENET M., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., Mme POIS L., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

**Etaient absents excusés** : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.), M. NOVICK C.(pouvoir à Mme WILK I.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. COUAILLET T.)

**Etaient absents** : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 19/09/2023

Date d'affichage : 19/09/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Mme POIS L. a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : CREATION ET OUVERTURE D'UNE AGENCE POSTALE EN MAIRIE**

Face à la baisse de fréquentation du bureau de poste de la commune, La Poste a pris la décision de fermer le bureau de Saint-Nicolas situé rue Cannevel, à partir de janvier 2024. Elle a donc sollicité la municipalité pour réfléchir ensemble à un partenariat et à l'évolution de l'offre de services.

La municipalité a la volonté de maintenir une présence postale au sein de la commune, afin de préserver l'accessibilité de la population à ce service public, notamment pour les habitants de la commune et des communes voisines.

Le choix s'est porté sur la création d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie.

Ce partenariat entre la municipalité et La Poste va se traduire par une convention, signée pour une durée de 9 ans, renouvelable, et fixant les modalités, l'organisation de l'agence postale communale, ainsi que les engagements de chaque partie.

Considérant l'avis de la Commission des Finances et des ressources humaines en date du 25/09/2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Valide la création d'une agence postale communale à la mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont,
- Autorise madame le Maire à signer la convention de partenariat et d'organisation d'une agence postale communale avec La Poste,
- Autoriser madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte ou décision qui seraient la conséquence de la présente délibération et afférentes à la création d'une agence postale communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 27/09/2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230927-2023-09-27-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Affichage : 03/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le secrétaire de séance, Laurine POIS

